

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1er octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DDEES 165 Subvention (110.000 euros) et convention avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris, pour le fonctionnement du site internet « étudiantdeparis.fr ».

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au CROUS de Paris pour le fonctionnement du site internet « étudiantdeparis.fr » et lui demande de l'autoriser à signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 110.000 euros est attribuée au CROUS de Paris, sis 39 avenue George Bernanos Paris 5^e.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55008 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.